

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

En cas d'annulation, merci de nous prévenir par lettre ou mail exclusivement.

• Les sommes versées ne sont plus remboursées dans le délai de 15 jours avant le départ (**soit le 16/09/2025**). Les frais d'inscription et la cotisation régionale (**78 €**) ne sont jamais remboursés.

SUR PLACE À LOURDES

Pour tout renseignement à Lourdes pendant le Pèlerinage, s'adresser à la permanence du Pèlerinage du Rosaire – section des Bouches-du-Rhône au Bureau des Permanences, (à l'intérieur du domaine des sanctuaires, côté porte Saint-Joseph).

IMPORTANT ! OFFRANDES AUX PLUS DÉMUNIS :

les malades, les pèlerins

- Vous pouvez faire un don pour permettre à des personnes malades (une centaine) ou handicapées ainsi qu'à des jeunes ou scolaires (près de 250) de participer au Pèlerinage. Les frais pour un pèlerin malade ou handicapé s'élèvent à **465 €**.
- Des personnes n'étant pas malades ont aussi le désir de venir à Lourdes mais n'en ont pas les moyens. Ces personnes doivent faire l'objet de notre attention. Vous pouvez aussi les aider. Le cas de ces personnes fait l'objet d'une étude prudente et discrète de la part du directeur de l'Association.

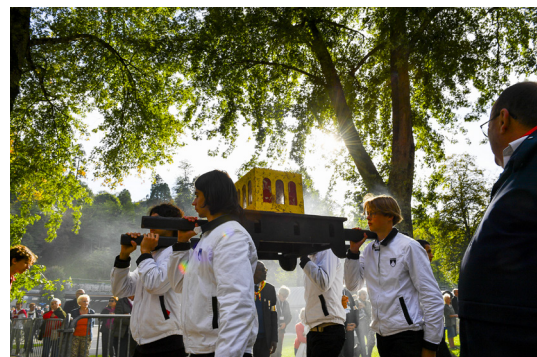
Important : actuellement, nous ne pouvons pas délivrer de reçu fiscal

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :

Association Pèlerinage du Rosaire

35, rue Edmond Rostand - 13006 MARSEILLE

Tél: 04 91 37 66 56 - mail: pelerosaire13@gmail.com



Pèlerinage du Rosaire
Le Rosaire est une fête !

DU MARDI 30 SEPTEMBRE AU SAMEDI 4 OCTOBRE 2025

Direction Régionale
BOUCHES DU RHÔNE

Avec *Marie*, pèlerins d'*Espérance*

🕯️ CÉLÉBRATIONS 🕯️ CONFÉRENCES 🕯️ CATÉCHÈSES
🕯️ RENCONTRES 🕯️ RESSOURCEMENT 🕯️ TÉMOIGNAGES

DOMINICAINS www.pelerinage-rosaire.org

« Avec Marie, Pèlerins d'Espérance ! »

C'est une année jubilaire pour toute l'Église et nous sommes invités à devenir pèlerins en action de grâce. Tout comme les pèlerins d'Emmaüs qui ont cheminé avec le Christ ressuscité sans le savoir et dont les yeux se sont ouverts à l'arrivée lorsque Jésus a rompu le pain, nous pouvons aussi avancer ensemble pour nous approcher de Dieu et passer de la peine du tombeau à l'espérance de la résurrection. La Vierge Marie est celle qui a cru dès le départ dans les paroles de l'ange envoyé par Dieu, elle est celle qui a tenu bon au pied de la Croix au plus haut de la douleur. Elle est celle qui n'a pas eu besoin d'aller voir le tombeau vide pour croire en la Vie.

Notre XXI^e siècle est troublant avec ses actualités politiques et sociétales. Pourtant, nous voyons que la foi resurgit parmi nos contemporains et c'est un motif d'action de grâce, d'espoir et d'espérance. Alors nous vous donnons rendez-vous au mois d'octobre pour être, à notre tour, des pèlerins d'espérance !

Nos amis pèlerins malades ou handicapés ont besoin de tous les bénévoles possibles pour pouvoir effectuer ce pèlerinage. Si vous souhaitez participer au pèlerinage du Rosaire en les aidant, c'est possible. En leur nom, d'avance : merci !

Fr. Dominique-Benoît, dominicain, Directeur régional du Pèlerinage

Comment participer au Pèlerinage du Rosaire à Lourdes

► Voyage en bus : 125 €

Aller : le **mardi 30 septembre** (en début de matinée)
au départ de Marseille, Aubagne, Aix-en-Provence, Saint-Martin-de-Crau,
Martigues et Arles.

Retour : le **samedi 4 octobre** au départ de Lourdes, arrivée en début de soirée.

Vous recevrez **mi-septembre** les informations relatives aux conditions de voyage, aux horaires et lieux précis de départ et d'arrivée des cars.

► L'inscription

• **Le secrétariat est ouvert 19 mai au 9 juillet et du 25 août jusqu'au 15 septembre**

inclus :

Lundi et mercredi de 14h30 à 18h. *Entrée du secrétariat au 30, rue Sainte-Victoire, 13006 Marseille*

Le formulaire d'inscription et les tarifs des hébergements se trouvent également sur notre site internet : pelerinage-rosaie.org/regions/bouches-du-rhone

Vous pouvez nous retourner votre fiche d'inscription en version informatique à pelerosaire13@gmail.com

Le répondeur téléphonique est écouté régulièrement. Vous pouvez aussi nous envoyer un mail pour nous contacter plus facilement ou laisser un message au **06 84 58 15 74**

• **Vous pouvez servir bénévolement au Pèlerinage** : Comme médecin, infirmier/ère, hospitalière, brancardier au service des malades, comme choriste, comme hôtesse au service des pèlerins ou comme commissaire au service des cérémonies sur les sanctuaires.



» Frais d'inscription auprès de la région

- Total des frais (livrets, foulards, assurances,...) **78 €**
- Pour les personnes qui viennent par leur propre moyen, supplément d'aide au transport : **25 €**

» Inscription des pèlerins malades

Dossier malade : Toute personne malade ou handicapée doit **obligatoirement** demander un dossier médical spécifique au secrétariat. Ce dossier doit être complété et **retourné au secrétariat au plus tard le 16 août**.

Frais* : Hébergement (274 €) + car (125 €) + frais divers (66 €) TOTAL = 465 €

**Le montant tient compte de l'augmentation des tarifs des Accueils pour malades et du transport en car.*

L'hébergement en hôtel

La liste des hôtels de plusieurs catégories a été choisie par l'Association Pèlerinage du Rosaire pour répondre à vos souhaits et à votre budget.

Le prix s'entend pour le séjour complet (chambre, repas, taxes, service).

Pour les chambres à 2 lits : celles et ceux qui veulent partager leur chambre doivent préciser le nom des personnes qui l'occuperont.

Lorsque ce ne sera pas précisé, nous nous efforcerons de compléter la chambre.

► Hôtels (prix en € par personne, taxe de séjour incluse)	Chambre 1 lit	Chambre 2 ou 3 lits
ARIANE ***	401	293
CHRIST ROI ****	465	325
CONTINENTAL ***	557	377
ESTIVAL ***	465	337
HELIANTHE ***	433	333
LA SOLITUDE****	665	465
LYS DE MARIE ***	393	293
MIRAMONT ***	554	374
PARADIS ****	514	370
SAINT ETIENNE ***	/	277
SAINT SAUVEUR ***	625	445
SAINTE ROSE ***	625	445
STELLA***	453	333

EXEMPLE

Inscription d'un "pèlerin en hôtel" en chambre double à l'hôtel PARADIS
125 € (car) + 78 € (frais d'inscription) + 370 € (hôtel, chambre double) = 573 €/pers.
Le montant du pèlerinage doit être intégralement versé avant le jour du départ.

Règlement par chèque à l'ordre de : Association Pèlerinage du Rosaire

Possibilité de paiement en plusieurs versements. Joindre lors de l'inscription les chèques qui seront encaissés aux dates indiquées par vous au dos.

Si des chèques doivent être encaissés après le pèlerinage, ils doivent être en possession du secrétariat avant le départ.

Vous pouvez aussi payer en ligne via le lien helloasso qui se trouve sur notre page régionale : pelerinage-rosaie.org/regions/bouches-du-rhone

